

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 05 FEV 2021

N° \_\_\_\_\_/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

21-00097

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, la candidate **LONFO Aminata**, rang : **107°**, récépissé N° **0150**, CINB N° **B2573358**, né le **07/01/92** précédemment admise au concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de cinq cents (500) Médecins généralistes, pour le compte du Ministère de la Santé, session de 2019, est déclarée **défaillante**.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

**Souleymane LENGANE**

